

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

L I E U - D I T L E C L A R E T - 6 5 2 3 0 C I Z O S

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

SARL VERDIER
66 ROUTE D'AUSSON
31210 MONTREJEAU

LOT N° 01 - GROS OEUVRE - V.R.D.

Je soussigné, Mr Gérard Barthe, Président de la Communauté de communes , maître d'ouvrage,

Assisté de Monsieur Sébastien Ganéo, architecte,

Après avoir avisé le 25 août 2020 par mail , de la réception des travaux

Après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entrepreneur désigné ci-dessus au titre de l'ordre de service en date du 04 novembre 2019.

☒ en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

☐ en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

Déclare que :

☐ La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 07 septembre 2020.

☒ La réception est prononcée, avec effet à la date du 07 septembre 2020 assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé (1)

☐ La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

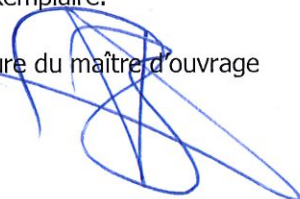
En application de l'article 1792-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

En 1 exemplaire.

Signature du maître d'ouvrage



(1) L'état des réserves annexé au présent procès-verbal est signé par le maître d'ouvrage et visé par l'architecte.

ETAT DES RESERVES

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

LIEU - DIT LE CLARET - 65230 CIZOS

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

SARL VERDIER
66 ROUTE D'AUSSON
31210 MONTREJEAU

LOT N° 01 - GROS OEUVRE - V.R.D.

ETAT DES RESERVES AU 07 septembre 2020	DELAIS D'EXECUTION (2)
Fournir en deux exemplaires le dossier des ouvrages exécutés. (Ce DOE comprend un sommaire de présentation avec toutes les fiches techniques, procès verbaux, plans utilisés et notice d'entretien pour la réalisation de ce chantier). - Remblai des pieds de bâtiment. - Calfeutrement anti-rongeur sous traverse métallique, contre la longrine. - Vérification du fonctionnement du boîtier de la pompe de relevage situé dans le placard de l'accueil.	15 jours pour l'ensemble des réserves

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

VERDIER ENTREPRISE
BÂTIMENT TRAVAUX PUBLIC
05.61.95.71.49
RCS 352 189 072

Pour visa, L'architecte

Le Maître d'ouvrage

Sébastien Ganeo
architecte d.p.l.g.
67, place du Château
65300 Lannemezan
Tel. 06 07 23 32 05

(1) Le cas échéant l'absence de l'entrepreneur sera mentionnée.

(2) En cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent, après mise en demeure par le maître d'ouvrage restée infructueuse, être exécutés aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant, en application de l'article 1792-6 du code civil.

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

L I E U - D I T L E C L A R E T - 6 5 2 3 0 C I Z O S

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE TROISEL
ZONE INDUSTRIELLE
32500 FLEURANCE

LOT N° 02 - CHARPENTE, COUVERTURE & BARDAGE METALLIQUE - ZINGUERIE

Je soussigné, Mr Gérard Barthe, Président de la Communauté de communes, maître d'ouvrage,

Assisté de Monsieur Sébastien Ganéo architecte,

Après avoir avisé le 25 août 2020 par mail, de la réception des travaux

Après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entrepreneur désigné ci-dessus au titre de l'ordre de service en date du 04 novembre 2019.

☒ en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

☐ en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

Déclare que :

☐ La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 07 septembre 2020.

☒ La réception est prononcée, avec effet à la date du 07 septembre 2020 assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé (1)

☐ La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

En application de l'article 1792-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

En 1 exemplaire.

Signature du maître d'ouvrage



① L'état des réserves annexé au présent procès-verbal est signé par le maître d'ouvrage et visé par l'architecte.

ETAT DES RESERVES

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

LIEU - DIT LE CLARET - 65230 CIZOS

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE TROISEL
ZONE INDUSTRIELLE
32500 FLEURANCE

LOT N° 02 - CHARPENTE, COUVERTURE & BARDAGE METALLIQUE - ZINGUERIE

ETAT DES RESERVES AU 07 septembre 2020	DELAIS D'EXECUTION (2)
Fournir en deux exemplaires le dossier des ouvrages exécutés. (Ce DOE comprend un sommaire de présentation avec toutes les fiches techniques, procès verbaux, plans utilisés et notice d'entretien pour la réalisation de ce chantier). - Entrée d'eau signalée au niveau du faîtage de l'extension.	15 jours pour l'ensemble des réserves

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

L'entrepreneur (1)



Pour visa, L'architecte


Sébastien Ganeo
architecte d.p.g.
67, place du Château
65300 Lannemezan
tel. 06 07 23 32 06

Le Maître d'ouvrage



- (1) Le cas échéant l'absence de l'entrepreneur sera mentionnée.
(2) En cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent, après mise en demeure par le maître d'ouvrage restée infructueuse, être exécutés aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant, en application de l'article 1792-6 du code civil.

1848	PROCES VERBAL DE RECEPTION	EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO
------	----------------------------	-------------------------------------

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

L I E U - D I T L E C L A R E T - 6 5 2 3 0 C I Z O S

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE LABASTERE
Z.I. PYRENE-AERO-POLE
65380 LANNE

LOT N° 03 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Je soussigné, Mr Gérard Barthe, Président de la Communauté de communes , maître d'ouvrage,

Assisté de Monsieur Sébastien Ganéo architecte,

Après avoir avisé le 25 août 2020 par mail , de la réception des travaux

Après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entrepreneur désigné ci-dessus au titre de l'ordre de service en date du 04 novembre 2019.

☐ en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

☒ en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du
~~réception en date du
.....~~

Déclare que :

☐ La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 07 septembre 2020.

☒ La réception est prononcée, avec effet à la date du 07 septembre 2020 assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé (1)

☐ La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

En application de l'article 1793-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1793-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1793, 1793-3 et 3370 du Code civil.

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

En 1 exemplaire.

Signature du maître d'ouvrage



① L'état des réserves annexé au présent procès-verbal est signé par le maître d'ouvrage et visé par l'architecte.

ETAT DES RESERVES

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

LIEU - DIT LE CLARET - 65230 CIZOS

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE LABASTERE
Z.I. PYRENE-AERO-POLE
65380 LANNE

LOT N° 03 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

ETAT DES RESERVES AU 07 septembre 2020	DELAIS D'EXECUTION (2)
Fournir en deux exemplaires le dossier des ouvrages exécutés. (Ce DOE comprend un sommaire de présentation avec toutes les fiches techniques, procès verbaux, plans utilisés et notice d'entretien pour la réalisation de ce chantier). - Remplacement du vitrage cassé dans l'ensachage. - Nettoyage des appuis de baies. <i>+ nettoyage et raccord peinture des grilles de défense</i> - Pose des stores screen et des grilles de défense.	15 jours pour l'ensemble des réserves

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

L'entrepreneur (1)

Le Maître d'ouvrage

Pour visa, L'architecte

Sébastien Ganeo
Sébastien Ganeo
architecte d.p.t.g.
67, place du Château
65300 Lannemezan
Tél. 06 07 23 32 05

① Le cas échéant l'absence de l'entrepreneur sera mentionnée.

② En cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent, après mise en demeure par le maître d'ouvrage restée infructueuse, être exécutés aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant, en application de l'article 1793-6 du code civil.

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

L I E U - D I T L E C L A R E T - 6 5 2 3 0 C I Z O S

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays
de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac - Lieu-
dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE TECHNIS
CHEMIN DE CAMPAGNE DE BAS
64150 MOURENX

LOT N° 04 - CLOISONS ISOTHERMES

Je soussigné, Mr Gérard Barthe, Président de la Communauté de communes, maître d'ouvrage,

Assisté de Monsieur Sébastien Ganéo architecte,

Après avoir avisé le 25 août 2020 par mail, de la réception des travaux

Après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entrepreneur désigné ci-dessus au titre de l'ordre de service en date du 04 novembre 2019.

☒ en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

☐ en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

Déclare que :

☒ La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 07 septembre 2020.

☐ La réception est prononcée, avec effet à la date du 07 septembre 2020 assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé (1)

☐ La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

En application de l'article 1792-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

En 1 exemplaire

Signature du maître d'ouvrage



① L'état des réserves annexé au présent procès-verbal est signé par le maître d'ouvrage et visé par l'architecte.

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

L I E U - D I T L E C L A R E T - 6 5 2 3 0 C I Z O S

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE SPIE INDUSTRIE &
TERTIAIRE
35 RUE AIME BOUCHAYE
65600 SEMEAC

LOT N° 05 - ELECTRICITE

Je soussigné, Mr Gérard Barthe, Président de la Communauté de communes, maître d'ouvrage,

Assisté de Monsieur Sébastien Ganéo architecte,

Après avoir avisé le 25 août 2020 par mail, de la réception des travaux

Après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entrepreneur désigné ci-dessus au titre de l'ordre de service en date du 04 novembre 2019.

☒ en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

☐ en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

Déclare que :

☐ La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 07 septembre 2020.

☒ La réception est prononcée, avec effet à la date du 07 septembre 2020 assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé (1)

☐ La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

En application de l'article 1792-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

En 1 exemplaire.

Signature du maître d'ouvrage

① L'état des réserves annexé au présent procès-verbal est signé par le maître d'ouvrage et visé par l'architecte.

1543	PROCES VERBAL DE RECEPTION	CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS
------	----------------------------	----------------------------------

ETAT DES RESERVES

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

LIEU - DIT LE CLARET - 65230 CIZOS

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE SPIE
INDUSTRIE & TERTIAIRE
35 RUE AIME BOUCHAYE
65600 SEMEAC

LOT N° 05 - ELECTRICITE

ETAT DES RESERVES AU 07 septembre 2020	DELAIS D'EXECUTION (2)
¹ Fournir en deux exemplaires le dossier des ouvrages exécutés. (Ce DOE comprend un sommaire de présentation avec toutes les fiches techniques, procès verbaux, plans utilisés et notice d'entretien pour la réalisation de ce chantier). - Interrupteur à ajouter par commande store screen de la préparation.	15 jours pour l'ensemble des réserves

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

L'entrepreneur (1)

SPIE Industrie & Tertiaire - division Tertiaire

DA Tertiaire et Logement Sud-Ouest

Département Pyrénées

35 rue Aimé Bouchaye

65600 Séméac - France

Tél +33(0)5 62 00 84 43

RCS 440 055 861

Pour visa, L'architecte

Le Maître d'ouvrage

Sébastien Ganeo
architecte d.p.l.g.
67, place du Château
65300 Lannemezan
Tél. 06 07 23 32 01

⊗ Le cas échéant l'absence de l'entrepreneur sera mentionnée.

⊗ En cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent, après mise en demeure par le maître d'ouvrage restée infructueuse, être exécutés aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant, en application de l'article 1792-6 du code civil.

1848	PROCES VERBAL DE RECEPTION	EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO
------	----------------------------	-------------------------------------

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

L I E U - D I T L E C L A R E T - 6 5 2 3 0 C I Z O S

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays
de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac - Lieu-
dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE MOUDENS
22 ROUTE DE PRAT BEZIAU
65230 CASTELNAU-MAGNOAC

LOT N° 06 - PLOMBERIE - SANITAIRES - VMC

Je soussigné, Mr Gérard Barthe, Président de la Communauté de communes, maître d'ouvrage,

Assisté de Monsieur Sébastien Ganéo architecte,

Après avoir avisé le 25 août 2020 par mail, de la réception des travaux

Après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entrepreneur désigné ci-dessus au titre de l'ordre de service en date du 04 novembre 2019.

☒ en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

☐ en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

Déclare que :

☒ La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 07 septembre 2020.

☐ La réception est prononcée, avec effet à la date du 07 septembre 2020 assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé (1)

☐ La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

En application de l'article 1792-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

En 1 exemplaire.

Signature du maître d'ouvrage



① L'état des réserves annexé au présent procès-verbal est signé par le maître d'ouvrage et visé par l'architecte.

1848	PROCES VERBAL DE RECEPTION	EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO
------	----------------------------	-------------------------------------

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

L I E U - D I T L E C L A R E T - 6 5 2 3 0 C I Z O S

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE GOMEZ & FILS
10 RUE DES ROSES
31210 AUSSON

LOT N° 07 - CARRELAGE

Je soussigné, Mr Gérard Barthe, Président de la Communauté de communes, maître d'ouvrage,

Assisté de Monsieur Sébastien Ganéo architecte,

Après avoir avisé le 25 août 2020 par mail, de la réception des travaux

Après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entrepreneur désigné ci-dessus au titre de l'ordre de service en date du 04 novembre 2019.

☐ en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

☒ en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

Déclare que :

☐ La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 07 septembre 2020.

☒ La réception est prononcée, avec effet à la date du 07 septembre 2020 assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé (1)

☐ La réception est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

En application de l'article 1792-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

En 1 exemplaire.

Signature du maître d'ouvrage

① L'état des réserves annexé au présent procès-verbal est signé par le maître d'ouvrage et visé par l'architecte.

ETAT DES RESERVES

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO

L I E U - D I T L E C L A R E T - 6 5 2 3 0 C I Z O S

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du
Pays de Trie et du Magnoac
Pôle II - Maison du Magnoac -
Lieu-dit Le Claret
65230 Cizos

ARCHITECTE

Sébastien GANEO
67, place du Château
65300 LANNEMEZAN

ENTREPRISE TITULAIRE

ENTREPRISE GOMEZ & FILS
10 RUE DES ROSES
31210 AUSSON

LOT N° 07 - CARRELAGE

ETAT DES RESERVES AU 07 septembre 2020	DELAI D'EXECUTION (2)
Fournir en deux exemplaires le dossier des ouvrages exécutés. (Ce DOE comprend un sommaire de présentation avec toutes les fiches techniques, procès verbaux, plans utilisés et notice d'entretien pour la réalisation de ce chantier). <i>- Raygrée à vérifier dans la partie moulin (fissure)</i>	15 jours pour l'ensemble des réserves

Fait à Cizos, le 07 septembre 2020.

L'entrepreneur (1)

Le Maître d'ouvrage

Pour visa, L'architecte

Sébastien Ganeo
architecte s.r.l.
67, place du Château
65300 Lannemezan
Tél. 06 07 23 32 00

⊗ Le cas échéant l'absence de l'entrepreneur sera mentionnée.

⊗ En cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent, après mise en demeure par le maître d'ouvrage restée infructueuse, être exécutés aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant, en application de l'article 1792-6 du code civil.

1848	PROCES VERBAL DE RECEPTION	EXTENSION DE L'ATELIER DE PÂTES BIO
------	----------------------------	-------------------------------------